



Conservatoire de musique et d'art dramatique de Fontainebleau

Conservatoire à Rayonnement Communal de la Ville de Fontainebleau

Règlement des études A compter de l'année scolaire 2015-2016

Préambule

Créé en 1932, sous l'impulsion du violoncelliste et compositeur Claude Fievet, l'école municipale de musique Claude Fievet de Fontainebleau a été baptisée Conservatoire de musique et d'art dramatique Claude Fievet de Fontainebleau, suite à son classement par le Ministère de la Culture au titre de Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) en septembre 2014.

Le Conservatoire est placé sous l'autorité du Maire de la ville de Fontainebleau, et sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture.

L'organisation et les contenus des études artistiques du Conservatoire de Fontainebleau ont été effectués dans le respect des préconisations des différents schémas d'orientation des pratiques artistiques du Ministère de la Culture (musique et théâtre) et du Conseil départemental.

Sommaire

1. Les missions du Conservatoire	2
2. Admissions - Inscriptions.....	2
3. Organisation des études musicales	3
3.1 Le cycle d'éveil.....	3
3.2 Le cursus instrumental (parcours diplômant).....	3
3.3 Le cursus vocal.....	3
3.4 Le cursus Jazz et Musiques Actuelles.....	4
3.5 La Formation Musicale.....	4
3.6 Les pratiques collectives.....	4
3.7 La musique de chambre.....	6
3.8 Le parcours libre (hors cursus non diplômant)	6
3.9 Procédures d'évaluation	7
3.10 Organisation pédagogique.....	7
4. Le théâtre au Conservatoire	8
4.1 Présentation globale.....	8
4.2 Durée et organisation des études d'art dramatique	8
4.3 L'école du spectateur.....	9
5. Horaires des cours.....	9
6. Assiduité – comportement – respect des locaux	9
7. Réunions – Manifestations publiques- Instances de concertation	9
8. Congés	10
9. Diffusion du règlement des études.....	10

1. Les missions du Conservatoire

- ✓ Organiser et favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques :
 - l'éveil et la sensibilisation des enfants à la musique
 - la formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques :
Formation musicale, instrumentale et vocale des enfants, adolescents et adultes, et
Formation théâtrale des adolescents et adultes.
 - l'enseignement d'une pratique artistique vivante orienté sur le projet, la créativité et l'expérience de la scène
 - le décroisement des pratiques artistiques et l'ouverture à d'autres esthétiques et au monde culturel
- ✓ Garantir le niveau d'enseignement défini par le Ministère de la Culture et de la Communication dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique et du Théâtre.
- ✓ Participer activement à la vie culturelle et artistique de la commune et rayonner sur le territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels.

L'organisation pédagogique se doit de conduire les élèves vers une pratique autonome, une ouverture à la créativité, une intégration dans des pratiques collectives. En concevant des actions en lien étroit avec les structures culturelles de Fontainebleau (Théâtre municipal, bibliothèque..), elle stimule la curiosité aux autres domaines artistiques et pratiques culturelles. La diversité des parcours proposés et l'organisation des cursus sont l'expression de l'ensemble de ces objectifs et missions.

Le Conservatoire de Fontainebleau est un pôle de rencontres artistiques et de convivialité.

Il a également pour mission de contribuer à la dynamique de la vie artistique et culturelle de la ville en tant qu'outil de diffusion.

Le plaisir de la pratique musicale et l'épanouissement de chacun constituent les fondements de l'enseignement artistique dispensé au Conservatoire.

2. Admissions - Inscriptions

Le Conservatoire de Fontainebleau est ouvert à tous, enfants à partir de 4 ans, et adultes sans limite d'âge, en priorité aux mineurs et aux habitants de Fontainebleau.

Les réinscriptions ont lieu de la dernière semaine de mai à la mi juin de l'année en cours.

Les demandes nouvelles d'inscriptions sont enregistrées dès la clôture des réinscriptions de l'année en cours, les places vacantes étant ouvertes aux nouveaux arrivants.

L'inscription en cours d'année est possible sous réserve de places disponibles, le montant des frais de scolarité est alors fractionné au prorata des mois de cours effectifs.

Les droits d'inscriptions et les cotisations sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Ils sont affichés dans le hall du Conservatoire, sur le site de la mairie et disponibles au secrétariat.

3.1 Le cycle d'éveil

Le Conservatoire accueille les enfants à partir de 4 ans dans un **cycle d'éveil**. L'ensemble du cycle d'éveil permet l'approche des premières notions musicales et propose des ateliers de découverte des instruments.

- ✓ Jardin d'éveil musical : pour les enfants de 4 ans (moyenne section de maternelle)
durée de l'atelier: 45 minutes hebdomadaire
- ✓ Jardin d'éveil musical et instrumental : pour les enfants âgés 5 ans (grande section de maternelle)
durée de l'atelier: 1h hebdomadaire, soit 30' d'éveil musical complété par 30' de découverte instrumentale réalisée par les professeurs d'instrument en ateliers de 3 à 5 élèves.
- ✓ Parcours Découverte : pour les enfants 6 et 7 ans qui n'ont pas encore fait le choix de leur discipline instrumentale ou tout enfant curieux. Le Parcours Découverte permet de découvrir, en ateliers, les instruments enseignés au Conservatoire avec les professeurs concernés.
Durée de l'atelier : 1h hebdomadaire

3.2 Le cursus instrumental (parcours diplômant)

Il est organisé en 3 cycles d'apprentissage. Chacun de ces cycles, d'une durée de 3 à 5 ans selon le rythme de progression de l'élève, est défini par ses objectifs propres. Le cycle 1 accueille les élèves à partir de 6 ans.

Les objectifs fondamentaux développés tout au long des 3 cycles du cursus amènent l'élève à être autonome, créatif, et curieux artistiquement.

Chaque cycle du cursus s'articule autour de 3 axes indissociables et obligatoires :

- la formation instrumentale (de 20' à 45' hebdomadaires en cours individuel)
- la formation musicale (de 45' à 1h30 hebdomadaire suivant le niveau)
- la pratique collective (de 45' à 1h30)

A la fin de chaque cycle, les élèves passent un examen en présence d'un jury. La réussite à l'examen valide les compétences acquises au cours du cycle et permet le passage dans le cycle supérieur. L'examen de fin du cycle III délivre le CEM (Certificat d'Etudes Musicales).

3.3 Le cursus vocal

Il se déroule, comme pour les instrumentistes, en 3 cycles d'apprentissage. La maturité vocale étant nécessaire, il présente des spécificités. Ce cursus prépare les élèves à une autonomie afin d'assumer des parties vocales en tant que soliste ou en petit ensemble vocal. Il ne peut s'envisager avant l'âge de 16 ans pour les filles et pour les garçons qu'après la mue.

En plus du cours individuel de chant, il est nécessaire de participer à une ou plusieurs des pratiques collectives proposées :

- chorales (en fonction de l'âge et du niveau atteint en formation musicale)
- Musique de chambre
- Comédie musicale
- Atelier de musique baroque
- Atelier jazz et musiques actuelles

Il sera aussi proposé aux élèves de suivre un cours de Formation Musicale dans le niveau correspondant.

3.4 Le cursus Jazz et Musiques Actuelles

Un cursus spécifique dédié aux musiques actuelles et jazz est proposé aux instrumentistes concernés (batteurs, guitaristes, bassistes, saxophonistes, pianistes de jazz) sur la base de l'apprentissage d'un répertoire des musiques de notre temps. Il est organisé sous forme d'ateliers de pratique, en ajout aux cours individuels d'instruments.

4 types d'ateliers sont proposés :

Les ateliers Musiques Actuelles accueillent les élèves, à partir de la fin du cycle 1, en demande de rencontre et de pratique avec d'autres musiciens. Ces ateliers accueillent également des groupes déjà constitués qui souhaitent un encadrement professionnel pour progresser.

L'atelier d'improvisation propose la découverte des règles harmoniques de l'improvisation dans les différents styles de musiques actuelles, à partir du jazz.

Les ateliers Jazz s'adressent principalement aux élèves de deuxième et troisième cycle des instruments précités.

Enfin l'atelier Big Band est ouvert aux musiciens amateurs, adultes, adolescents et enfants.

La participation aux ateliers Jazz et Musiques Actuelles (JMA) est ouverte à tous, y compris aux instrumentistes suivants un cursus classique. Cet apprentissage permet l'élargissement des horizons musicaux et culturels des élèves. Il convient de consulter le planning annuel des pratiques collectives et de se renseigner auprès de la directrice et des professeurs afin d'être orienté dans l'atelier qui correspond le mieux à l'instrument, au niveau et au souhait de l'élève.

3.5 La Formation Musicale

La Formation Musicale est la discipline transversale qui permet une meilleure compréhension du langage musical à travers l'écoute, l'analyse, l'écriture et l'apprentissage des divers aspects théoriques.

Les cours sont organisés en 3 cycles. Les cycles I et II, de 3 à 5 années chacun selon le rythme d'acquisition de l'élève, sont obligatoires dans le cursus diplômant. Le cycle III est facultatif et permet l'obtention du CEM (Certificat d'Etudes Musicales) de Formation Musicale.

A l'issue de sa formation au Conservatoire, l'élève doit être autonome et capable de déchiffrer et interpréter seul une partition. Les cours sont collectifs et évalués par un contrôle continu, avec un examen à chaque fin de cycle.

3.6 Les pratiques collectives

Le planning des pratiques collectives est affiché au Conservatoire, disponible au secrétariat et envoyé à chaque famille avec le dossier d'inscription. Les élèves ont la possibilité de suivre plusieurs pratiques collectives, dans le respect des critères de niveau ou d'âge indiqués. La pratique collective correspond à un des modules nécessaires aux passages des examens de changement de cycle. En cas de non-participation à la pratique collective au cours de l'année de passage d'examen de changement de cycle, un élève ne pourra pas être présenté aux épreuves d'examens.

La pratique d'orchestre fait partie intégrante de la formation des instrumentistes à cordes et à vents. En cela, elle est obligatoire.

En cas de demande de dérogation, une commission constituée des membres du Conseil Pédagogique se réunit fin septembre de chaque année, analyse et répond à ces demandes cas par cas. Les pratiques soulignées dans le tableau ci-dessous correspondent aux pratiques obligatoires.

Tableau des pratiques collectives par discipline

La discipline soulignée, partie intégrante du cursus des instruments indiqués, est obligatoire. Lorsqu'il n'y a pas de discipline soulignée, l'élève a le choix parmi celles indiquées.

discipline	Niveaux 1C1 et 1C2	Niveau 1C3 et 4	Niveaux 2C	Niveaux 3C
Cordes (violon, alto violoncelle, contrebasse)	Chorale Théâtre musical	<u>Orchestre 1</u> chorale théâtre musical Ateliers JMA	<u>Orchestre 2</u> Chorale Ateliers JMA Théâtre musical Comédie musicale Musique de chambre	<u>Orchestre 2</u> Comédie musicale Musique de chambre
Bois (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone)	Chorale Théâtre musical	<u>Orchestre 1</u> Ensemble de flûtes traversières ou fifres Chorale Théâtre musical Ateliers JMA	<u>Orchestre 2</u> Ensemble de flûtes traversières ou fifres Chorale Théâtre musical Ateliers JMA Musique de chambre	<u>Orchestre 2 ou Big band</u> Comédie musicale Ateliers JMA Chorale Musique de chambre
Cuivres (trompette, cor, trombone)	Chorale Théâtre musical	<u>Orchestre 1</u> chorale théâtre musical Ateliers JMA	<u>Orchestre 2 ou Big band</u> Chorale Théâtre musical Comédie musicale Musique de chambre Ateliers JMA Big band	<u>Orchestre 2 ou Big band</u> Comédie musicale Chorale Musique de chambre
Piano	Chorale Théâtre musical	chorale Théâtre musical Ateliers JMA	Chorale Musique de chambre Ateliers JMA Théâtre musical Comédie musicale	Musique de chambre Big band Comédie musicale Chorale Ateliers JMA
guitare	Chorale Théâtre musical	<u>Ensemble de guitares</u> chorale théâtre musical Ateliers JMA	<u>Ensemble de guitares</u> Ateliers JMA Chorale Théâtre musical Comédie musicale Musique de chambre	<u>Ensemble de guitares</u> Comédie musicale Musique de chambre chorale
Flûte à bec	Chorale Théâtre musical	<u>Ensemble de flûtes à bec</u> chorale Théâtre musical	<u>Ensemble de flûtes à bec</u> Chorale Comédie musicale Théâtre musical Musique de chambre	<u>Ensemble de flûtes à bec</u> Comédie musicale Musique de chambre Chorale
clavecin, orgue	Chorale Théâtre musical	Chorale Basse chiffrée, continuo chorale théâtre musical	Chorale Basse chiffrée, continuo Comédie musicale Théâtre musical Musique de chambre	Basse chiffrée, continuo Comédie musicale Musique de chambre Chorale
harpe	Chorale Théâtre musical	Orchestre 1 chorale théâtre musical	Ensemble 1001 cordes Orchestre 2 Chorale Comédie musicale Théâtre musical Musique de chambre	Ensemble 1001 cordes Orchestre 2 Comédie musicale Musique de chambre Chorale
percussions	Chorale Théâtre musical	Orchestre 1 Ateliers JMA Tambours Napoléoniens	Orchestre 2 Ateliers JMA Comédie musicale	Orchestre 2 Comédie musicale

			Théâtre musical	
Guitare électrique	Chorale Théâtre musical	Ateliers JMA chorale Théâtre musical	Chorale Ateliers JMA Comédie musicale Théâtre musical	Big band Ateliers JMA Comédie musicale
Guitare basse	Chorale Théâtre musical	Ateliers JMA Chorale Théâtre musical	Chorale Ateliers JMA Comédie musicale Théâtre musical	Big band Ateliers JMA Comédie musicale
Batterie	Chorale Théâtre musical	Orchestre 1 Tambours Napoléoniens Ateliers JMA Chorale Théâtre musical	Chorale Ateliers JMA Comédie musicale Théâtre musical	Big band Ateliers JMA Comédie musicale
Piano jazz	Chorale Théâtre musical	Ateliers JMA Chorale Théâtre musical	Chorale Big band Ateliers JMA Comédie musicale Théâtre musical	Big band Ateliers JMA Comédie musicale

3.7 La musique de chambre

Les élèves ayant un niveau autonome ont la possibilité de s'inscrire en cours de musique de chambre comme pratique unique. Ils bénéficient alors d'un cours hebdomadaire en duo, trio, quatuor...

La discipline musique de chambre peut également concerner :

- les élèves pianistes à partir du niveau 2C3

- les autres élèves instrumentistes, à partir du niveau 2C3, en plus de la pratique collective relative à leur instrument.

Les cours de musique de chambre s'organisent alors, selon le projet, soit sous forme de sessions (minimum 6 cours consécutifs), soit en cours hebdomadaire sur une année scolaire. Les élèves en cycle III qui présentent l'examen du CEM ont une épreuve de musique de chambre et disposent d'un temps pédagogique avec un professeur pour préparer cette épreuve.

3.8 Le parcours libre (hors cursus non diplômant)

Le parcours libre permet une formation plus souple. Il convient à des élèves qui ne peuvent ou ne souhaitent pas dégager le temps nécessaire à la formation en cursus. Il n'est pas diplômant.

Le parcours libre peut revêtir plusieurs formes :

- ✓ Il peut d'une part permettre de personnaliser le parcours de formation de l'élève et l'aider à déterminer et à formuler son projet artistique.

Dans ce cas, le parcours libre est un projet ponctuel, souvent allégé, à durée limitée, et répondant à des besoins spécifiques. Cette activité contractuelle peut prendre diverses formes. Sa mise en place nécessite un entretien avec la directrice et les professeurs concernés. A l'issue de cette formation allégée, l'élève a la possibilité de réintégrer le cursus traditionnel diplômant.

- ✓ Les élèves ont aussi la possibilité de suivre une formation unique dans un atelier ou une pratique collective. C'est le cas par exemple d'élèves souhaitant participer à une chorale uniquement.

Un élève peut également se retirer du cursus pendant une ou plusieurs années et garder une pratique au sein d'une chorale, d'un orchestre ou d'un atelier (musique de chambre, musiques actuelles, par exemple).

- ✓ Il est aussi possible de bénéficier d'un cours semi-collectif instrumental à 2 ou 3 élèves, comme seule discipline.

Ces parcours bénéficient d'une tarification adaptée (cf. grille tarifaire en vigueur, inscription hors cursus dans une pratique collective, ou inscription hors cursus dans une pratique semi collective)

3.9 Procédures d'évaluation

Evaluations

L'ensemble des enseignements dispensés est soumis à une évaluation globale et continue des acquis, favorisant l'auto-évaluation par les élèves eux-mêmes tout au long de leur parcours de formation.

Chaque année du cycle, des évaluations sous forme de contrôle inter-cycle, contrôle technique ou d'audition publique ont pour objectif de permettre à l'élève de faire un point régulier sur ses acquis, en l'aidant à mieux se positionner dans sa progression et dans son parcours de formation.

Deux fiches individuelles semestrielles d'élèves recueillent chaque année les commentaires rédigés par les enseignants et la direction. Ces fiches font partie du dossier de suivi de l'élève et sont envoyés aux élèves et leurs familles.

Examens

Les examens sont organisés en fin de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle du cursus instrumental (parcours diplômant).

Ils attestent des compétences acquises à la fin de chaque cycle, et représentent des équivalences de niveau sur l'ensemble du territoire français. L'examen de fin de cycle III permet l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM).

Les épreuves instrumentales sont mutualisées avec d'autres écoles de musique du sud Seine et Marne et font appel à des jurys extérieurs. Le suivi des cours de Formation Musicale et pratique collective est nécessaire au passage de l'épreuve instrumentale.

L'obtention d'un examen signifie l'admission dans le cycle supérieur.

L'évaluation de contrôle continu est prise en compte dans l'examen, et porte pour l'élève sur :

- ✓ son assiduité et la qualité de sa participation aux différents cours instrumentaux, de Formation Musicale et de pratique collective,
- ✓ la régularité de sa pratique quotidienne,
- ✓ les commentaires concernant ses prestations en audition publique,
- ✓ son intérêt, tant comme auditeur que comme participant, à la programmation du Conservatoire et aux concerts.

3.10 Organisation pédagogique

Les professeurs d'une même famille d'instruments, d'esthétique, ou de pratiques spécifiques sont réunis dans un département. Chaque département est organisé autour d'un professeur coordinateur suscitant une dynamique de projets entre les classes et la transversalité avec les autres départements.

Les professeurs coordinateurs se réunissent au sein du Conseil pédagogique présidé par la directrice. Le Conseil pédagogique collabore à la définition des objectifs pédagogiques généraux ainsi qu'à la conception, la mise en forme et la coordination des différents projets du Conservatoire.

4.1 Présentation globale

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art, qui obéit à des règles et requiert des techniques. Il appréhende l'individu dans sa globalité : corps, pensée et émotion sont liés et se font écho. C'est aussi un lieu de rencontre, d'écoute et de partage où l'élève découvre et gagne, dans le respect des autres, son autonomie créatrice.

4.2 Durée et organisation des études d'art dramatique

L'apprentissage de l'art dramatique est structuré sur 2 cycles et accueille les élèves à partir de 15 ans.

- Le premier : cycle de *découverte*
- Le second : cycle de *détermination*

La durée de chaque cycle est d'1 à 2 années.

Le cycle de découverte (3 heures par semaine)

Conditions d'entrée :

Présentation d'une scène du répertoire de 3 minutes et entretien avec le professeur sur les motivations.

Objectif des cours :

Poser avec clarté les bases de l'art de l'acteur : la présence sur un plateau de théâtre, la prise de parole et l'analyse d'un texte, la relation au partenaire. Découvrir le plaisir de travailler les grands auteurs classiques et l'importance de l'écriture contemporaine. Former son œil de spectateur en assistant à des spectacles.

Examen de fin de cycle sous forme d'une restitution devant l'équipe pédagogique.

Evaluation :

A l'issue de cette première année, au vu de la qualité du travail, de l'engagement et de l'assiduité exigés, le professeur (en y associant l'élève) décide de l'opportunité ou non d'aborder un second cycle dit de *détermination*.

Le cycle de détermination (3 heures par semaine)

Conditions d'entrée :

Présentation d'une scène ou d'un court texte de 3 minutes et entretien avec le professeur sur les motivations.

Objectif des cours :

Approfondir la pratique de l'acteur pour aboutir à la représentation. Jeu, métamorphose, construction du personnage, construction d'une scène. Découverte des éléments qui entourent l'acteur. Scénographie, lumières, costumes, univers musical. Notions de dramaturgie. Les grands types d'écriture dramatique (épique, poétique, réaliste). Les écritures et esthétiques contemporaines. Analyse de spectacles.

Evaluation :

Contrôle continu et épreuve finale devant jury.

Obtention du **Brevet d'études d'Art Dramatique (BET)**

4.3 L' école du spectateur

-Tous cycles confondus-

Pour exercer leur sens critique et élargir leur culture artistique, tous les élèves se voient proposer un accès privilégié au Théâtre Municipal de Fontainebleau à raison d'au moins 2 spectacles par an choisis par l'équipe pédagogique.

En fonction des disponibilités des personnels du Théâtre, et des agréments des différentes compagnies programmées, il sera également proposé aux élèves d'assister à une ou plusieurs séances de répétitions afin de les initier à la mise en place des éclairages de scène et plus généralement au fonctionnement d'un théâtre en ordre de marche.

5. Horaires des cours

Les horaires des cours instrumentaux sont définis en début d'année scolaire au cours de réunions Parents/Professeurs/Élèves. Les horaires des cours de Formation Musicale, pratique collective et art dramatique sont fixés en mai et transmis aux familles avec le dossier de réinscription début juin pour l'année scolaire suivante. Pour les nouvelles inscriptions, ils sont communiqués à toute famille demandeuse, à partir de la mi-juin pour la rentrée scolaire suivante. Tout changement d'horaire en cours d'année est soumis à l'avis de la directrice. Un élève n'a pas la possibilité de quitter son cours avant sa fin sans un mot écrit des parents.

La durée des cours instrumentaux est déterminée en fonction du niveau de l'élève et de sa discipline : de 20 à 30 minutes hebdomadaires en initiation, 30 minutes jusqu' au niveau 2C3 et 45 minutes à partir du niveau 2C3.

6. Assiduité – comportement – respect des locaux

Tout élève inscrit dans une discipline musicale s'engage à une pratique quotidienne et régulière de celle-ci.

Tout élève est tenu d'arriver à l'heure aux cours et d'avoir le matériel nécessaire.

Une feuille de présence est tenue à jour par les professeurs. Toute absence motivée ou connue à l'avance doit être signalée au secrétariat. En cas d'absence non motivée et répétée de l'élève, les parents sont avertis par le secrétariat.

Les enfants fréquentant les ateliers d'éveil doivent être accompagnés jusqu'à leur lieu de cours et sont récupérés dès la fin de leur cours.

Peut être radié du Conservatoire, l'élève dont l'indiscipline gêne le déroulement normal des cours.

Toute personne inscrite au Conservatoire est invitée à veiller au bon respect des locaux.

Des locaux de répétition sont mis à la disposition des élèves qui ne peuvent pratiquer leur instrument chez eux dans de bonnes conditions, et ce, dans des créneaux horaires définis par le secrétariat.

7. Réunions – Manifestations publiques- Instances de concertation

Les élèves et parents d'élèves du Conservatoire sont conviés par courrier à participer à une rencontre parents / professeurs en début d'année.

Des journées " Portes ouvertes " sont organisées la 3^{ème} semaine de juin et sont annoncées par voie d'affichage.

Les auditions, manifestations et concerts d'élèves sont publiques, en entrée libre, et font l'objet d'affichage au Conservatoire et dans différents lieux d'affichage de la Ville et des communes avoisinantes. Un calendrier annuel de diffusion est réalisé et communiqué sur le site internet de la ville de Fontainebleau.

La participation de tous les élèves aux productions publiques organisées par le Conservatoire est largement souhaitée.

La directrice reçoit les élèves et parents d'élèves sur rendez-vous.

Le Conseil d'Etablissement, présidé par Monsieur le Maire, se réunit deux fois par an : à l'automne pour un bilan de la rentrée et au printemps pour présenter les projets de la saison à venir.

L'association des parents d'élèves du Conservatoire (APEEM) participe à divers projets du Conservatoire. Ses coordonnées sont affichées dans le hall du Conservatoire.

8. Congés

Le fonctionnement du Conservatoire s'aligne sur les congés scolaires des établissements d'enseignement élémentaire de l'Académie de Créteil.

9. Diffusion du règlement des études

Le présent règlement est affiché de manière permanente dans les locaux du Conservatoire.
Chaque élève en reçoit un exemplaire lors de son inscription et doit en respecter toutes les dispositions.

Fait à Fontainebleau,



Hélène MAGGIORI

Adjointe déléguée à la Culture



Frédéric VALLETTOUX

Maire de Fontainebleau
Conseiller régional d'Ile de France